

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MARDI 7 JUILLET 2026**

DÉLIBÉRATION N°2026-227

Conseillers en exercice : 75 L'an deux mille vingt-six, le 7 juillet, à dix-neuf heures, le
Présents : 62 Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à la
Absents excusés : 6 salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour, après
Pouvoirs : 7 convocation légale en date du 1^{er} juillet 2026, sous la
Votants : 69 Présidence de Monsieur Philippe DELORT.

Présents :

M. Didier AMARGER, MME Corinne AMAT, M. Thierry AUDIN, MME Blandine RIGAL, MME Nicole BATIFOL, M. Christophe BAUMELLE, MME Sophie BENEZIT, MME Martine BERTRAND, MME Marina BESSE, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Michel BROUSSE, M. Alberto COSTANTINI, MME Josiane BRUNEL, MME Céline CHARRIAUD, MME Elisa CHASSANG, M. Pierre CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Bernard COUDY, M. Sébastien CUSSAC, MME Florence DELAS, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Guillaume DELPUECH, M. Pascal DEQUIN, MME Maud DOMERGUE, M. Matthieu DUDREUIL, M. Philippe ECHALIER, M. Olivier ERARD, M. Louis GALTIER, M. Christian GENDRE, M. Jean-Noël GILIBERT, M. Éric GOMESSE, MME Maryline GUDEFIN, MME Olivia GUEROULT, M. Emmanuel HEBRARD, M. Hervé HUGON, M. Michaël MAURANNE, MME Béatrice MALBO, MME Annick MALLET, M. Jean-Claude MARTIN, M. Stéphane CHASSANG, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Louis NAVECH, M. François ODOUL, M. Serge PASTOUREL, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Serge RAMADIER, M. Alain RIEUTORT, MME Isabelle ROBERT-MISSONNIER, MME Léa ROCHETTE, MME Evelyne ROQUES, M. Yannick SALAT, M. Serge TALAMANDIER, M. Thierry TARDIEU, M. Patrick VERNHET, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Excusés :

M. André ANGELVY, M. Frédéric ASTRUC, M. Gilles BIGOT, M. Axel JOURQUIN, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Raymond SALVAN.

Pouvoirs :

MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
MME Carine CASALS donne pouvoir à MME Léa ROCHETTE
M. Jérôme GRAS donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT
M. Jonathan LAROUSSINIE donne pouvoir à M. Matthieu DUDREUIL
MME Emmanuelle NIOCEL JULHES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
MME Florie PAROU donne pouvoir à MME Annick MALLET
M. Jean-Paul RESCHE donne pouvoir à M. Éric GOMESSE

Madame Elisa CHASSANG a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **10 JUIL. 2026**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **10 JUIL. 2026**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : DÉCHETTERIES COMMUNAUTAIRES - ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

RAPPORTEUR : Monsieur Loic POUDEROUX

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique et notamment les articles L.2124-1 et L.2124-2 (appel d'offres ouvert) et ses articles L.2125-1 et R.2162-1 (accord-cadre à bons de commande avec seulement un maximum en valeur) ;

Considérant les trois déchetteries communautaires de Saint-Flour, Pierrefort et Chaudes-Aigues ;

Considérant les déchets collectés à ces déchetteries ;

Considérant le besoin de collecter, transporter et valoriser ces déchets ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la conclusion de nouveaux contrats pour :

- L'enlèvement des bennes à la déchetterie de Chaudes-Aigues ;
- L'enlèvement des bennes à la déchetterie de Pierrefort ;
- L'enlèvement des bennes à la déchetterie de Saint-Flour ;
- La collecte et le traitement du bois A dans les trois déchetteries ;
- La collecte et le traitement du placoplâtre à Chaudes-Aigues ;
- La collecte et le traitement des déchets chimiques hors périmètre EcoDDs ;

Considérant que ces contrats auront une durée initiale d'un an, renouvelable deux fois ;

Vu la consultation des entreprises n°2026-13-1, réalisée du 18 mai 2026 au 19 juin 2026 sous la forme d'un appel d'offres ouvert – procédure formalisée - sur Achatpublic.com ;

Vu la publication initiale réalisée sur le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) le 19 mai 2026 sous le numéro n°26-48864 ;

Vu la publication initiale réalisée sur le Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) le 19 mai 2026 sous le numéro de publication de l'avis 342011-2026 et numéro de publication au JO S : 95/2026 ;

Vu la publication réalisée sur le Journal d'Annonce Légale (JAL) La Montagne – Edition Cantal le 21 mai 2026 sous la référence annonce CF235933, N°300127 ;

Vu la publication initiale réalisée sur le Profil acheteur le 18 mai 2026 sous le numéro 4290158 ;

Vu la publication rectificative réalisée sur le BOAMP, le 20 mai 2026 sous le numéro n°2626-49099 ;

Vu la publication rectificative réalisée sur le JOUE, le 19 mai 2026 sous le numéro de publication de l'avis 311385-2024 et numéro de publication au JO S : 96/2026 ;

Vu la publication rectificative réalisée sur le Profil acheteur le 19 mai 2026 sous le numéro 4290455 ;

Vu les réponses des entreprises ;

Vu la décision suivante de la commission d'appel d'offres réunie le 23 juin 2026 ci-après ;

Lot	Prestations	Prestataires	Montant annuel estimatif en H.T. de l'offre	Montant annuel maximum de l'accord-cadre en €
1	Enlèvement des bennes à la déchetterie de Chaudes-Aigues	SAS TRANSPLANEZE 15300 USSEL	11 100	16 000
2	Enlèvement des bennes à la déchetterie de Pierrefort	SAS TRANSPLANEZE 15300 USSEL	12 650	16 000
3	Enlèvement des bennes à la déchetterie de Saint-Flour	SAS TRANSPLANEZE 15300 USSEL	21 250	18 000
4	Collecte et traitement du bois A dans les trois déchetteries	RM RECYCLAGE 15100 COREN	7 520	26 000
5	Collecte et traitement du placoplâtre à Chaudes-Aigues	SAS TRANSPLANEZE 15300 USSEL	6 835	13 000
6	Collecte et traitement des déchets chimiques hors périmètre EcoDDs	SAS CHIMIREC MASSIF CENTRAL 48000 MENDE	39 971	40 000
TOTAL DES PRESTATIONS ANNUELLES (€ HT)			99 326	129 000

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

✚ **APPROUVE** les contrats pour la collecte, le transport et le traitement des déchets des déchetteries de Saint-Flour Communauté suivants :

- Le lot 1 pour l'enlèvement des bennes à la déchetterie de Chaudes-Aigues avec l'entreprise SAS TRANSPLANEZE 15300 USSEL pour un montant annuel estimatif de 11 100 euros HT, dans un maximum de 16 000 euros HT ;
- Le lot 2 pour l'enlèvement des bennes à la déchetterie de Pierrefort avec l'entreprise SAS TRANSPLANEZE 15300 USSEL pour un montant annuel estimatif de 12 650 euros HT, dans un maximum de 16 000 euros HT ;
- Le lot 3 pour l'enlèvement des bennes à la déchetterie de Saint-Flour avec l'entreprise SAS TRANSPLANEZE 15300 USSEL pour un montant annuel maximum de 18 000 euros HT ;
- Le lot 4 pour collecte et traitement du bois A dans les trois déchetteries avec l'entreprise RM RECYCLAGE 15100 COREN pour un montant annuel estimatif de 7 250 euros HT, dans un maximum de 26 000 euros HT ;
- Le lot 5 pour la collecte et le traitement du placoplâtre à Chaudes-Aigues avec l'entreprise SAS TRANSPLANEZE 15300 USSEL pour un montant annuel estimatif de 6 835 euros HT, dans un maximum de 16 000 euros HT ;
- Le lot 6 pour la collecte et le traitement des déchets chimiques hors périmètre EcoDDs avec l'entreprise SAS CHIMIREC MASSIF CENTRAL 48 000 MENDE pour un montant annuel estimatif de 39 971 euros HT, dans un maximum de 40 000 euros HT ;

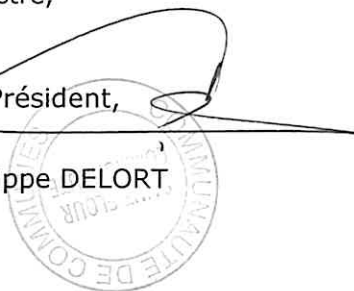
✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer lesdits contrats, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

POUR : 69 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

Le Président,

Philippe DELORT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Philippe DELORT', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE-SAÔNE' around the perimeter and 'SÈCLE' in the center.

La secrétaire de séance,

Elisa CHASSANG

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Elisa CHASSANG', is written in a stylized, cursive manner.